

REGLEMENT

Titres par équipes et Barrage

PARTICIPATION

PRESENTATION DE L'ATTESTATION DE LICENCE OBLIGATOIRE

- Pour accéder à une division supérieure, une équipe terminant 1^{ère} de la poule d'une division donnée, **doit obligatoirement jouer la journée des Titres dans cette division,**

Sanction si forfait lors de la journée des Titres. : Non accession à la division supérieure. (Voir règlement dans l'annuaire Sarthe).

QUALIFICATION DES JOUEURS

- Lorsqu'une équipe d'une association participe aux Titres départementaux d'une division donnée, elle ne peut comprendre que des **joueurs qualifiés**.
- Attention aux brûlages. La journée 8 ph2 pour la 1^{ère} rencontre des titres, la journée 9 ph2 pour la 2^{ème} rencontre et la journée 10 ph2 pour la 3^{ème} rencontre.
- **Attention.**
- **II.125 Attribution des Titres et journée de Barrages**
Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ayant participé à au moins deux rencontres dans la phase en cours dans cette équipe ou dans une équipe de n° supérieur et qualifiés pour cette équipe.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Les tirages au sort des ½ finales pour les D2, D3, D4 sont effectués sur place par le juge arbitre.

Arrêt des rencontres : Les rencontres sont au score acquis, les rencontres sont terminées dès que l'une des 2 équipes a un total de points-partie égal à la moitié des parties possibles + 1.

Remise des récompenses après les finales, le **dimanche** en **TENUE SPORTIVE**

Conformément au Règlement,

Les joueurs d'une même équipe doivent posséder la même tenue sportive

ATTENTION : TOUTE LA COMPETITION SE JOUE AVEC DES BALLEES BLANCHES fournies par le CD. (Pas de maillot blanc)



Titres par équipes Samedi 21 mai 2022

Complexe Sportif de La Monnerie – Allée des Fromentaux
72200 LA FLECHE

Départementale 1 1 poule de 3 équipes : 1^{ère} rencontre

1^{er} Poule 1 – 1^{er} poule 2 : 14h15 : Pointage

Début des rencontres : 14h45

1^{ère} rencontre : ST OUEN / TELOCHE 1 (D1-1) – LE MANS STT 11 (D1-2)

Départementale 3 **1/4 de finale : 14h00 : Pointage**

Début des rencontres : 14h30

VILLARET 3 (D3-1) – LA CHAPELLE 4 (D3-2) – VIBRAYE 5 (D3-3) – SPAY 4 (D3-4) – SOM 5 (D3-5) – LA MILESSÉ 1 (D3-6)

Par tirage au sort effectué au CD le 11 mai, les équipes de : VILLARET 3 et LA CHAPELLE ALTT 4 sont qualifiées pour les 1/2 Finales du Dimanche 22 mai.



Titres par équipes Dimanche 22 mai 2022

Complexe Sportif de La Monnerie – Allée des Fromentaux
72200 LA FLECHE

1/2 FINALES

Départementale 1 suite poule de 3

08h30 : Pointage Début des rencontres : 09h00

VIBRAYE 3 (1^{er} poule 3) - Perdant ST OUEN / TELOCHE 1 – LE MANS STT 11

Départementale 2 **08h30 : Pointage & Tirage au sort intégral** : Début des rencontres : 09h00

SOM 4 (D2-1) – LE MANS STT 12 (D2-2) – ARNAGE 4 (D2-3) – ETIVAL 1 (D2-4)

Départementale 3 **08h45 : Pointage** - Début des rencontres : 09h15

Les vainqueurs des deux 1/4 de finales + **VILLARET 3 et LA CHAPELLE ALTT 4.**

Départementale 4 **08h45: Pointage** - Début des rencontres : 09h15

RUAUDIN 5 (D4-1) – ARNAGE 6 (D4-2) – VIBRAYE 6 (D4-3) – ARCONNAY 2 (D4-4)

FINALES

Départementale 0 **14h00 : Pointage** - Début de la rencontre : 14h30
SPAY 1 (Poule 1) – LE MANS ASPTT 2 (Poule 2)

Départementale 1 **14h00 : Pointage** - suite poule de 3 : Début de la rencontre : 14h30
VIBRAYE 3 (1^{er} poule 3) - Gagnant ST OUEN TELOCHE 1 / LE MANS STT 11

Départementale 2 **14h00 : Pointage** - Début de la rencontre : 14h30

Départementale 3 **14h15 : Pointage** - Début de la rencontre : 14h45

Départementale 4 **14h15 : Pointage** - Début de la rencontre : 14h45

Départementale 5 **14h15 : Pointage** - Début de la rencontre : 14h45